L E S D R O I T S D E L' H O M M E

ont leur Place aux HERBIERS
depuis le 1er mai 1999.

Panneau d'époque révolutionnaire

Musée Carnavalet
Photo Lauros-Giraudon.

Publiée in
Histoire de France Illustrée – Larousse
"La Révolution – 1789/1799"
p. 20

Le **26 août 1789**, l'assemblée constituante a voté la ***DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.*** Ce texte court, qui comprend 17 articles, rédigé dans une langue lapidaire, est l'œuvre de Mounier et de Mirabeau. Il s'agit d'un véritable catéchisme philosophique et politique qui servit de préface à la constitution de 1791.

Elle affirmait l'égalité, politique et sociale de tous, le respect de la propriété, le respect des opinions et des croyances, la liberté de la parole et de la presse …etc …

En 1948, le Palais de Chaillot à Paris devint le siège de l'ONU, et le **10 décembre 1948**, l'Assemblée Générale des Nations Unies, composée de 58 états membres, adoptait

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,

(avec 48 pour, 8 abstentions, et 2 absents).

Le texte comporte 30 articles qui se veulent d'une portée universelle applicables à tous les peuples de toutes les nations.

Article 1
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 3
Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sureté de sa personne.

Article 5
Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Palais de Chaillot à Paris
(Cliché P. Berger – www.citéchaillot.fr)

L'HERITAGE

Association de conservation et promotion
du patrimoine herbretais

Les Herbiers, le 29 décembre 2011

Chers amis adhérents,

C'est à l'occasion du 50ème anniversaire de *la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, que le groupe local d'Amnesty International, animé par Patricia Cravic, et les jeunes de l'Aumônerie de l'Enseignement public, sous la responsabilité de Marie-France Violleau, ont manifesté le souhait de voir une place des Herbiers rappeler cet évènement.

L'idée a séduit la municipalité, et c'est ainsi que la place communément appelée "des pompiers" porte dorénavant le nom de **Place des Droits de l'Homme.** Le "Baptême" eut lieu **le 1er mai 1999**, en présence de 500 personnes. Il y eut un lâcher de 150 ballons porteurs de messages d'amitié et de paix, avec un envol de colombes.

La dernière idée de génie de cette journée fut de décorer de centaines de mains colorées l'un des murs blancs de la place, comme des empreintes laissées d'une même volonté d'agir pour que les droits de l'homme soient partout respectés. Ce mur a été démoli en **2007**, en même temps que la caserne des pompiers.

Il reste encore beaucoup à faire car il y a toujours du racisme et des esclaves sur la planète, y compris en France.

Jean Vincent

Inauguration de la Place des Droits de l'Homme.
(Ouest-France – 3 mai 1999).

(Cliché I. Menanteau – 1-5-99)

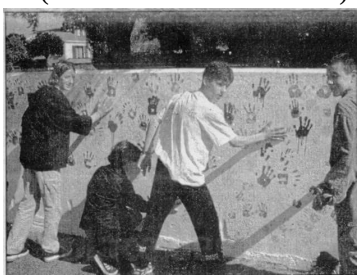

Vendée-Matin – 3-5-99

(Cliché I. Menanteau – 1-5-99)

Empreintes de mains sur le mur de la caserne des pompiers.

CHATEAU d'ARDELAY – 85500 LES HERBIERS – Tél/Fax. 02-51-64-91-95
Adresse Email : centre.doc.historique.lesherbiers@wanadoo.fr